

CM/Dec.412 (LXVIII): Rapport de la Commission de l'OUA sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique – Doc.2067 (LXVIII)

Le Conseil:

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique et entérine les recommandations qui y sont contenues;
2. **DEMANDE** aux Etats membres de s'attaquer aux causes profondes qui produisent les réfugiés et les personnes déplacées et de créer des conditions propices pour éviter à leur population des déplacements forcés et le chemin de l'exil, en instaurant un climat de paix et de stabilité et en mettant en place des institutions démocratiques;
3. **DEMANDE EN OUTRE** aux pays d'origine de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale de manière à encourager le rapatriement volontaire des réfugiés et de faciliter le retour des personnes déplacées à leur lieu de résidence;
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils respectent les principes fondamentaux stipulés dans les Conventions des Nations Unies et de l'OUA relatives aux Réfugiés ;
5. **EXPRIME SA GRATITUDE** aux Etats membres particulièrement ceux qui accueillent les réfugiés et/ou leur fournissent l'assistance dans l'esprit de la solidarité et de la fraternité africaines ;
6. **PREND NOTE** des recommandations de la réunion régionale OUA/HCR sur les réfugiés dans la Région des Grands Lacs, tenue à Kampala et demande à l'OUA et au HCR de continuer à collaborer avec les Etats membres de la région afin de trouver les solutions à tous les problèmes en suspens des réfugiés en Afrique Centrale.
7. **RENOUVELLE SON APPEL** à la Communauté internationale, dans l'esprit du partage du fardeau pour qu'elle apporte une assistance accrue aux pays d'asile afin de renforcer leur capacité à supporter les lourdes responsabilités, celles d'abriter des réfugiés, et à faire face aux conséquences socio-économiques et environnementales de cette situation ;
8. **EXPRIME** ses remerciements à la Communauté internationale, aux organismes humanitaires qui viennent en aide aux réfugiés et aux

personnes déplacées, en particulier le HCR, le PAM et le CICR, **REITERE** sa grande satisfaction au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, ainsi qu'à son organisation pour le travail et les efforts inlassables déployées en faveur des réfugiés et les **EXHORTE** à accroître leur assistance et coopérer avec l'OUA et les Etats membres pour aider à la recherche de solutions durables au profit des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique ;

9. **INVITE** tous les Etats membres à prendre une part active à la session ministérielle de la Commission de l'OUA sur les réfugiés et les personnes déplacées qui se tiendra à Khartoum, Soudan, en décembre 1998;
10. **DEMANDE** à la Commission de l'OUA sur les Réfugiés et au Secrétariat de poursuivre leurs efforts, en étroite collaboration avec le HCR, pour la mise en oeuvre du programme d'Action adopté lors de la 64ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Yaoundé, Cameroun, en juillet 1996 ;
11. **PREND NOTE** avec satisfaction du travail accompli par la Commission de l'OUA sur les réfugiés et lui **DEMANDE** de poursuivre la mise en oeuvre de son programme d'action.

CM/Dec.413 (LXVIII): Rapport du Secrétaire général sur la question de Palestine.

Doc.CM/2068 (MXVIII)

Le Conseil,

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général ;
2. **REAFFIRME** le droit du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, à l'exercice de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit au retour à sa patrie et au recouvrement de ses biens ; ainsi que son droit à l'auto-détermination et à l'établissement d'un Etat indépendant sur son sol national, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la légalité internationale ;
3. **EXPRIME** sa vive préoccupation et sa condamnation de la violation par Israël des principes de la paix et de la coexistence pacifique, et de son non respect des principes sur lesquels repose le processus de paix. Il exprime également sa profonde préoccupation à l'égard de la poursuite par le gouvernement israélien, de sa politique visant à